Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ
Réf : 2026.031

Le 30 avril 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Chritian COHU, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI.

Absent et excusé : Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Subventions 2026 aux associations

Vu l'avis favorable de la Commission vie associative et vie locale, réunie le 14 avril 2026, Monsieur le Maire propose la répartition suivante pour les associations qui peuvent bénéficier d'un vote commun (aucun conseiller municipal ne fait partie du bureau des associations suivantes) :

ASSOCIATIONS	2025	PROPOSITIONS 2026
OCCE COOPÉRATIVE SCOLAIRE	5 000 €	5 000 €
AMICALE LAIQUE	700 €	700 €
ARCHE DE NAMASTE	500 €	500 €
COMITE DES FETES DE JUDICARRE	100 €	100 € (subvention exceptionnelle délibération 2026.004 du 26 février 2026 : 700 €)
RAD LOCUNOLE	700 €	700 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS	200 €	200 €
SOCIETE DE CHASSE STANG AR HOAT	200 €	200 € Subvention exceptionnelle : 200 €)
SOCIETE DE PECHE DE LOCUNOLE	300 €	300 €
SOLIDARITE TRANSPORT	300 €	375 €
UNE LUEUR D'ESPOIR	350 €	350 €
SOUVENIR FRANCAIS	50 €	50 €
APPBFC LUTTE CONTRE LES NUISIBLES (dont choucas)	150 €	150 €
ADMR 3 RIVIERES	600 €	600 €
LYCEE DE KERNEUZEC		Subvention exceptionnelle voyage en Italie : 100 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026031-DE

TOTAL	9 150 €	10 225 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition ci-dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

